

COMMUNE DE



Délibération N° 32/2017
Séance du 27 septembre 2017

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- pour le réaménagement du tronçon communal de la rue de Graman, de la rue de Frémis à la route de Puplinge

Vu l'état du tronçon communal de la rue de Graman,

vu les problèmes de sécurité pour l'ensemble des utilisateurs de cette rue et principalement pour les piétons,

vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 19 septembre 2017,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 14 voix pour et 1 abstention,

1. De réaliser une étude sur le réaménagement du tronçon communal de la rue de Graman, de la rue de Frémis à la route de Puplinge.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'étude de CHF 100'000.-, à cet effet.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 100'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Puplinge, le 27 septembre 2017